

Le Baccalauréat Professionnel "Technicien animalier de laboratoire" est destiné à former des techniciens en Santé animale capables de prendre la responsabilité d'un secteur ou d'une équipe d'animaliers dans le plus strict respect des règles d'éthique animale. Ce technicien est garant du bien-être de l'animal hébergé. Il est associé à la gestion de l'animalerie et à l'utilisation des animaux de laboratoire. Membre d'une équipe, il développe des qualités de relations humaines et d'esprit d'initiative.

Ce professionnel doit avant tout veiller au confort des animaux. Ses activités sont centrées sur les interventions directes sur l'animal, l'enregistrement des données techniques, l'élevage et l'entretien des animaux, l'entretien des locaux, du matériel. Il doit veiller au respect de la réglementation et donne son avis sur les conditions d'hébergement et d'utilisation des animaux.

Il représente l'élément indispensable entre l'animal et le chercheur. Il donne l'alerte dès le premier signe de souffrance ou de comportement inhabituel des animaux dont il a la charge. Il est la cheville ouvrière de l'équipe de recherche.

L'expérimentation animale est encadrée en France par une réglementation nationale et une directive européenne. Cette réglementation est inscrite en France dans le code rural et de la pêche maritime.

L'encadrement de cette activité par une réglementation spécifique et exigeante, vise à garantir le recours à l'animal uniquement dans des buts précisés et dans des conditions définies (fournisseurs déclarés, environnement expérimental défini, conditions d'hébergement conformes, évaluation de la douleur, personnels formés).

Le technicien en expérimentation animale participe aux autopsies sur les animaux morts, pour examiner leurs tissus après des essais de produits par exemple et éventuellement remarquer des maladies transmissibles à l'homme. Il peut être chargé d'effectuer des interventions directes sur l'animal (injections, prélèvements...), et de réaliser certaines opérations élémentaires dans le cadre strict d'un protocole d'expérimentation : pesée, administration de produits, soins pré et postopératoires (anesthésie), sous la responsabilité du titulaire d'une autorisation à expérimenter.

En dehors de la réglementation, le technicien en expérimentation animale devra faire preuve d'une bonne maîtrise de l'anglais, langue de communication dans le domaine de la recherche.

L'enseignement professionnel en seconde professionnelle a deux objectifs :

- Découvrir le contexte de l'acte professionnel et les enjeux liés à l'expérimentation animale
- Acquérir un début de professionnalisation au niveau 5.

Les modules EP1 (secteur de l'expérimentation animale et son contexte) et EP2 (enjeux de la mobilisation de la ressource animale et fonctionnement de l'unité animale) visent un objectif de découverte du secteur professionnel de l'expérimentation animale.

Le module EP3 (mise en œuvre des opérations techniques liées à l'unité animale) aborde la professionnalisation spécifique de la spécialité du baccalauréat professionnel préparé.

L'enseignement professionnel 1^{ère} et Tle : se situer dans l'organisation générale et réglementaire de l'expérimentation animale, assurer le fonctionnement et la gestion d'une unité animale, optimiser les conditions de vie, d'hébergement et de soins aux animaux, participer directement aux expérimentations sous la responsabilité d'une personne titulaire d'une autorisation d'expérimenter.



Débouchés

Ce bac pro permet de travailler comme technicien animalier, Les structures sont essentiellement des laboratoires de recherche et pharmaceutiques : institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), centre national de la recherche scientifique (CNRS), institut national de la recherche agronomique (INRA), des laboratoires pharmaceutiques pour la recherche et le développement de nouveaux médicaments, les facultés de médecine et de pharmacie, les universités scientifiques, les établissements de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire, les grands hôpitaux, et d'autres instituts de recherche...



Accès à la formation

Après la 3^e



Programme

Classe de 2^{nde}

4 modules d'enseignement général en cohérence avec l'architecture proposée en baccalauréat professionnel.

EG1 : Interprétation de phénomènes variés à l'aide de démarches et d'outils scientifiques	115h
EG2 : Construction d'une culture humaniste	90h
EG3 : Développement d'une identité culturelle ouverte sur le monde	110h
EG4 : L'expérience du vivre et de l'agir ensemble dans le respect de l'autre	105h

Modules d'enseignement professionnel

EP1 : Le secteur de l'expérimentation animale et son contexte	90h
EP2 : Enjeux de l'expérimentation animale et fonctionnement d'une unité animale	75h
EP3 : Mise en œuvre des opérations techniques liées à l'unité animale	150h

Le module EG1 : Interprétation de phénomènes variés à l'aide de démarches et d'outils scientifiques

Cet enseignement permet l'acquisition progressive d'une culture scientifique et le développement de l'esprit critique afin d'éclairer les choix citoyens sur des questionnements autour d'enjeux du monde actuel parmi : santé, alimentation, eau, énergie, biodiversité. L'enseignement vise à l'acquisition des



étapes de la démarche scientifique en s'appuyant sur une pratique expérimentale, l'usage et le traitement de données numériques et d'informations ainsi que l'exploitation de modèles. Les situations d'enseignement proposées sont simples en classe de seconde et se complexifient au fil des années.

Le module EG2 : Construction d'une culture humaniste
Cet enseignement se situe dans le droit fil du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Cet enseignement contribue à développer la maîtrise de la langue, les capacités de lecture, d'écriture et d'expression orale, ainsi que la culture littéraire ; il participe également à la formation d'un citoyen qui se construit dans la confrontation aux autres, à leurs expériences et à leurs valeurs.

Le module EG3 : Développement d'une identité culturelle ouverte sur le monde

La classe de seconde professionnelle voit l'horizon familial de l'apprenant s'élargir par l'exploration de deux domaines structurant les enseignements : le domaine de la vie sociale, économique et culturelle et celui de la vie professionnelle. L'étude d'une langue vivante permet une découverte de l'altérité et de la diversité culturelle au-delà du cercle d'influence de la langue maternelle.

L'enseignement du module EG3 permet à l'apprenant d'acquérir de nouveaux repères artistiques, culturels, linguistiques et médiatiques, de s'éveiller à l'environnement socio-économique dans lequel il évolue et de découvrir le monde du travail, en l'interrogeant sous des angles différents (culturel, social, économique et médiatique).

Le module EG4 : L'expérience du vivre et de l'agir ensemble dans le respect de l'autre

Cet enseignement s'inscrit dans le cadre d'un parcours global de formation en lien avec les enjeux d'intégration citoyenne, l'appropriation du principe de laïcité, mais aussi avec les attentes des milieux professionnels et sociaux. La classe de second doit permettre aux apprenants de développer des projets mettant en œuvre :

- Des expériences motrices variées
- Des compétences méthodologiques dans la conduite collective de projets
- Des stratégies collaboratives
- L'appropriation d'outils et de démarches numériques permettant une communication universelle, autonome, raisonnée et responsable

Module EP1 : Secteur de l'expérimentation animale et son contexte Ce module vise à comprendre l'organisation du secteur de l'expérimentation animale, il doit permettre également d'acquérir des connaissances et des méthodes relatives à l'étude du vivant.

Module EP2 : Enjeux de l'expérimentation animale et fonctionnement d'une unité animale En complémentarité avec le module EP1, il vise à acquérir les connaissances permettant d'avoir une vue d'ensemble de l'expérimentation animale et du

fonctionnement d'une unité animale dans le cadre législatif, réglementaire et éthique.

Module EP3 : Mise en œuvre des opérations techniques liées à l'unité animale Cette première professionnalisation porte sur l'apprentissage des savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à la connaissance des animaux présents dans une unité animale et les soins à leur apporter. Ces apprentissages, essentiels dans ce module, sont mis en œuvre conformément à la charte nationale d'éthique appliquée à l'expérimentation animale. Dans cette perspective, les mises en situations professionnelles (observations, travaux pratiques dans l'animalerie pédagogique), occupent une place essentielle, en lien avec les activités pluridisciplinaires, les stages et les travaux pratiques renforcés.

Enseignements obligatoires	Horaire hebdo
Lettres modernes	2h
Histoire-Géographie	1h
Langue vivante	2h
Education socioculturelle	1h
E.P.S.	2h
Biologie-Ecologie	2h
Mathématiques	2h
Physique-Chimie	1h
TIM	1h
SESG/Gestion entreprise	2h30
STA/Productions animales	7h30
Sciences et Techniques professionnelles	1h

Classe de 1^{ère} et Tle

Enseignements obligatoires	Horaire hebdo
Lettres modernes	2h
Histoire Géographie	1h45
Langue vivante	1h45
Education socioculturelle	1h30
EPS	2h
Documentation	0h30
Biologie-Ecologie	2h15
Mathématiques	2h
Physique-Chimie	2h
TIM	0h30
SESG/gestion entreprise	2h
STA/Productions animales – pratiques encadrées	1h
STA/Productions animales	5h45
Sciences et Techniques professionnelles	1h

Enseignements professionnels

Caractéristiques du fonctionnement de l'organisation et du secteur de l'expérimentation animale : Situer l'organisation dans le secteur professionnel à différentes échelles géographiques, caractériser le fonctionnement de l'organisation dans son contexte socio-professionnel, situer l'entreprise dans un cadre social et réglementaire.

Fonctionnement et gestion de l'unité animale : Caractériser le facteur travail au sein de l'unité et appliquer la réglementation, utiliser les outils de gestion des approvisionnements, assurer la traçabilité des activités liées au fonctionnement de l'unité animale, connaître les principaux indicateurs de gestion.

Connaissances scientifiques et technologiques liées à l'animal et à son environnement : Acquérir et consolider les savoirs et les savoir-faire scientifiques et technologiques nécessaires à la mise en œuvre raisonnée des techniques liées au fonctionnement de l'unité animale, dans le respect du bien-être animal et de l'environnement.

Zootecnie générale et comparée : Acquérir les connaissances scientifiques et techniques relatives à l'alimentation des animaux pour gérer leur rationnement, acquérir les connaissances scientifiques et techniques relatives à la reproduction des animaux pour gérer la conduite de la reproduction des principales espèces utilisées, acquérir les connaissances scientifiques et techniques relatives à la génétique pour en comprendre les applications en expérimentation animale, acquérir les connaissances scientifiques et techniques permettant de comprendre l'importance des problèmes sanitaires et les moyens de maintenir les animaux en bonne santé.

Mise en œuvre d'une étude expérimentale : Exposer les principaux textes réglementaires relatifs à la protection animale et à l'expérimentation animale et en déduire leurs conséquences sur l'activité, caractériser les champs d'application de l'expérimentation animale, réaliser les interventions liées à l'utilisation de l'animal dans le cadre expérimental dans le respect de la réglementation et de l'éthique sous la direction et le contrôle du titulaire d'une autorisation d'expérimenter.

Maintenance des animaux et conduite d'élevage dans l'unité animale : Organiser le transport des animaux dans le respect de la réglementation, gérer la mise en place des animaux dans l'unité animale, organiser la maintenance des animaux présents dans l'unité animale, assurer la conduite de la reproduction et l'élevage des jeunes des différentes populations d'animaux.

Prophylaxie dans l'unité animale et fonctionnalité : Présenter les principaux statuts sanitaires des animaux et les zones de confinement correspondantes, présenter les principes généraux d'organisation et d'utilisation d'une unité animale, mettre en œuvre en sécurité les opérations de prophylaxie hygiénique et sanitaire, assurer la maintenance du matériel, des équipements et des locaux.

Stage

Classe de seconde : 4 à 6 semaines de stages individuels et/ou collectifs en milieu professionnel, dont 3 prises sur la scolarité, complétées d'1 à 3 semaines prises sur les congés scolaires.

Classe de 1^{ère} et Tle : 15 à 17 semaines dont 13 semaines prises sur la scolarité.

Examen

E1 : Approche scientifique et technologique

- Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique, coeff. 1.25
- Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre, coeff. 0.5
- Exploiter la modélisation d'un phénomène, coeff. 1.25

E2 : Culture humaniste

- Analyser l'information, coeff. 0.5
- Elaborer une pensée construite, coeff. 1
- Formuler un point de vue argumenté et nuancé, coeff. 1.5

E3 : Inscription dans le monde culturel et professionnel

- Exprimer ses aspirations dans une culture commune, coeff. 0.75
- Positionner son projet professionnel, coeff. 0.25
- Communiquer avec le monde, coeff. 1

E4 : Engagement dans un projet collectif

- Développer un mode de vie actif et solidaire, coeff. 1
- Mettre en œuvre un projet collectif, coeff. 0.5
- Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif, coeff. 0.5

E5 : Sciences appliquées et technologie

- Raisonner des choix techniques liés à la conduite d'une unité animale dans le respect de la réglementation et du bien-être animal, coeff.2

E6 : Expérience en milieu professionnel

- Situer l'entreprise dans son environnement socioprofessionnel, communiquer en situation professionnelle, Assurer la gestion et le fonctionnement de l'unité animale dans le respect de la réglementation et du bien-être animal coeff. 3

E7 : Pratiques professionnelles

- Appliquer un protocole expérimental dans le respect de la réglementation et du bien-être animal sous la direction et le contrôle d'une personne titulaire d'une autorisation d'expérimenter, Assurer les soins courants et la reproduction des animaux dans le respect de la réglementation et du bien-être animal, Utiliser les installations, les matériels et les locaux de l'unité animale dans un contexte de durabilité, S'adapter à des enjeux professionnels particuliers coeff.5

Epreuve facultative : points > 10

Les enseignements facultatifs pouvant être proposés dans les établissements d'enseignement agricole publics ou privés sous contrat sont les suivants : Langues vivantes étrangères, Pratiques professionnelles, Culture scientifique et technologique, Sciences appliquées et technologie, Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSAES.

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Poursuite d'études

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) :

- Analyses Agricoles, Biologiques et Biotechnologiques
- Productions animales

TSA (technicien en Santé Animal) à l'école vétérinaire

ASV (auxiliaire Spécialisé Vétérinaire), AVQ (auxiliaire vétérinaire qualifié)

Soigneur Animateur d'établissements zoologiques, ...

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Formation non disponible en Occitanie

Seul 4 établissements proposent cette formation.

01 Villars-les-Dombes

Lycée professionnel rural de l'Ain |

41 Vendôme

Lycée d'enseignement général et technologique agricole |

51 Somme-Suippe

Lycée agricole de Somme-Suippe |

69 Saint-Laurent-de-Chamousset

Maison familiale rurale de Saint-Laurent-de-Chamousset |

| formation initiale

A formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible

En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès
04 49 05 80 81 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze
04 49 05 80 85 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel
04 48 18 55 30 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende
04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve
04 48 18 55 60 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Esplanade
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes
04 49 05 80 80 - ce.0301328f@ac-montpellier.fr

Perpignan
04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas
04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 11 64 23 55 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 67 31 00 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac
05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau
[05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre
05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail
05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord
05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil
05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr

